



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-398

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-07-19-00003 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris Amendes 1ère division (2 pages)	Page 3
75-2023-07-19-00004 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris Amendes Transports (2 pages)	Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-07-19-00003

Arrêté portant délégation de signature -
Trésorerie de Paris Amendes 1ère division



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20

Paris, le 19 juillet 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable public, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux cadres A et à un contrôleur principal en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1^{ère} division :

M. Laurent CONTAMINE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du comptable ;

M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;

Mme Eugénie PETAILLAT-PICALAUSA, inspectrice des finances publiques, adjointe du comptable ;

M. Frédéric CONSTANT, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;

M. Julien HOPIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;

M. Gilles GASCHET, contrôleur principal des finances Publiques.

afin de leur permettre :

1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,

2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,

3°) d'effectuer des déclarations de créances,

4°) d'agir en justice,

5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

Mme Khoulle COULIBALY, contrôleur,
Mme Muriel HILBERT, contrôleur,
Mme Fabiola PAISLEY, contrôleur,
Mme Coralie BATTISTELLO, contrôleur,
M. Frédéric POTOT, contrôleur,
M. Thibault ROLLET, contrôleur,
M. Saïd SAIDI ; contrôleur,
M. Stéphane SIMON, contrôleur,
M. Anis LACHEHEB, contrôleur,
Mme Leïla AHMISSOU, contrôleur,
M. Richard REMAUD, contrôleur principal
M. Lionel TANGUY, contrôleur principal,
Mme Anne BERTHO, agent administratif,
M. Thomas DEBACQ, agent administratif,
M. Frédéric SERRANO, agent administratif,
Mme Diélika COULIBALY, agent administratif,
Mme Axelle DEVILLIERS, agent administratif.

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

Le comptable des finances publiques,
responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

signé

Jean-François HADDOUCHE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-07-19-00004

Arrêté portant délégation de signature -
Trésorerie de Paris Amendes Transports



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie de Paris Amendes Transports
15 rue Maryse Hilsz
75979 Paris cedex 20

Paris, le 19 juillet 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie de Paris Amendes Transports

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}: délégation de signature est donnée à :

M. Laurent CONTAMINE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du comptable ;
M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
Mme Eugénie PETAILLAT-PICALAUSA, inspectrice des finances publiques, adjointe du comptable ;
M. Frédéric CONSTANT, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
M. Julien HOPIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
M. Philippe DEL COL, contrôleur des finances publiques,
M. Lotfi AOUIDAT, contrôleur des finances publiques,
M. Sébastien GRIMAUULT, contrôleur des finances publiques,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2 : délégation de signature est donnée à l'effet de signer les courriers simples concernant ,les demandes de renseignements, les saisies administratives à tiers détenteur (SATD) et rappels de SATD :

1°) dans la limite de 3 000 € au contrôleur désigné :

M. Anis LACHEHEB

2°) dans la limite de 3 000 € à l'agent désigné :

Mme Leïla AHMISSOU

Article 3 : les délégations précédemment consenties sont supprimées à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris Amendes Transports,

Signé

Jean-François HADDOUCHE